

LETTRE D'ACCORD STANDARD  
ENTRE  
LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT « PNUD »  
ET  
L'ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME « OMT »  
CONCERNANT L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE NATIONALE DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME ('PLAN DIRECTEUR') POUR  
BURUNDI POUR 10 ANS ET UN PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES

---

Monsieur le Représentant de l'OMT,

1. J'ai l'honneur de me référer aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du Programme des Nations Unies pour le Développement (ci-après dénommé « PNUD ») et *L'Organisation Mondiale de Tourisme* (ci-après dénommé(e) « OMT ») dans la réalisation de l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable du tourisme ('plan directeur') pour 10 ans et un programme d'actions prioritaires, ainsi qu'il est énoncé à l'appendice 1 : Document de Projet, pour lequel le PNUD a été choisi en tant qu'entité d'exécution.
2. Conformément au Document de Projet et aux conditions énoncées ci-après, nous confirmons notre acceptation des services que l'OMT doit fournir au PNUD aux fins de la réalisation du projet, ainsi qu'il est énoncé à l'appendice 2 : Description des services (ci-après dénommés les « Services ») et à l'Appendice 3 : Budget. D'étroites consultations auront lieu entre l'OMT et le PNUD sur tous les aspects des services.
3. L'OMT déploiera ses meilleurs efforts pour assurer que le personnel international recruté pour le projet réponde aux plus hautes normes d'efficacité, de compétence et d'intégrité.
4. L'OMT sera pleinement responsable de la fourniture, avec diligence et efficacité, de tous les services effectués par son personnel et de veiller à ce que *les règlements et règles des Nations Unies* applicables soient respectés et à ce que les principes de l'appel à la concurrence soient respectés.
5. Dans la réalisation des activités prévues en vertu de la présente lettre d'accord, l'OMT sera considérée comme ayant le statut juridique d'entrepreneur indépendant vis-à-vis du PNUD. Le personnel et les sous-traitants de l'OMT ne seront considérés à aucun égard comme étant des employés ou des agents du PNUD. Le PNUD décline toute responsabilité concernant les réclamations fondées sur des actes ou des omissions de l'OMT ou de son personnel, ou de ses co-contractants ou de leur personnel, ayant trait à la réalisation des Services dans le cadre du projet ou concernant toute réclamation relative au décès, aux dommages corporels, à l'invalidité, aux dégâts matériels ou à d'autres risques encourus par l'OMT ou son personnel, dans le cadre du travail accompli pour le projet.
6. En tant qu'entité d'exécution, le PNUD conservera la responsabilité d'ensemble de la réalisation du projet et nommera un coordonnateur du programme/projet.

7. Le personnel affecté par l'OMT au projet et sous contrat avec l'OMT travaillera sous la supervision du Conseiller Technique Principal (CTP) du projet. Les modalités de supervision seront arrêtées par consultation mutuelle entre le PNUD et l'OMT et décrites dans les termes de référence afférents au personnel. Ce personnel restera responsable envers l'OMT pour ce qui a trait à la façon dont il s'acquittera des fonctions qui lui seront attribuées en vertu des règles et règlements de l'OMT.
8. En cas de désaccord entre le coordonnateur du programme/projet et les membres du personnel de l'OMT et du PNUD affectés au projet, le coordonnateur du projet soumettra la question en litige au PNUD et l'OMT en vue de parvenir à une solution satisfaisante. Dans l'intervalle, les décisions du coordonnateur du projet prévaudront.
9. Les sous-traitants, y compris les ONGs affectées au projet par l'OMT et ayant les sous-contrats avec l'OMT travailleront sous la supervision du représentant désigné par l'OMT. Ces sous-traitants resteront responsables envers l'OMT pour ce qui a trait à la façon dont ils s'acquitteront des fonctions qui leur seront attribuées.
10. Le PNUD effectuera le paiement du montant des Services à l'OMT conformément au Budget (Voir appendice 3).
11. L'OMT ne prendra aucun engagement financier et n'engagera aucune dépense qui résulterait en un dépassement du Budget pour la fourniture des Services. L'OMT consultera périodiquement le PNUD sur l'état et l'emploi des fonds et informera promptement le PNUD chaque fois qu'elle aura connaissance d'une insuffisance du Budget alloué pour effectuer les Services nécessaires à la pleine exécution du projet conformément au Document de Projet. Le PNUD n'aura aucune obligation d'allouer des fonds à l'OMT ou de rembourser les dépenses engagées par l'OMT en sus du budget total tel qu'il figure dans le Budget.
12. L'OMT tiendra des comptes, registres et documents justificatifs distincts pour le programme/projet, indiquant les fonds reçus et déboursés par l'OMT y compris l'audit de ces ressources.
13. L'OMT soumettra un rapport financier cumulatif pour chaque trimestre (31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre). Ce rapport sera soumis au PNUD par l'entremise du Représentant du PNUD dans les 30 jours à compter de ces dates. Le rapport sera présenté conformément au modèle standard de rapport des dépenses du PNUD [modèle qui figure à l'appendice 4 de la présente lettre d'accord]. Le PNUD inclura le rapport financier de l'OMT dans le rapport financier du projet *Elaboration d'une stratégie nationale de développement durable du tourisme ('plan directeur') pour 10 ans et un programme d'actions prioritaires*.
14. L'OMT soumettra les rapports intermédiaires d'activité relatifs au projet qui pourront raisonnablement être demandés par le gestionnaire du projet dans l'exercice de ses fonctions.
15. L'OMT soumettra au PNUD au terme du projet un état comptable certifié indiquant la situation des fonds qui lui ont été fournis par le PNUD.

684

8

16. L'OMT remettra au PNUD un rapport annuel sur l'équipement non consommable qu'il a acheté pour le projet. Ce rapport devra être présenté dans les 30 jours suivant la clôture du projet et sera inclus par le PNUD dans l'inventaire général de l'équipement affecté au projet.

17. L'OMT remettra un rapport final dans les 3 mois suivant l'achèvement ou la cessation du projet, comprenant tous les états financiers certifiés et pièces justificatives utiles relativement au programme/projet.

18. Le PNUD conservera la propriété de l'équipement et des fournitures qu'il aura fournis ou financés jusqu'au transfert de propriété. Tout l'équipement, sauf celui dont la propriété aura été transférée, sera restitué au PNUD à la fin du programme/projet. Lors de sa restitution au PNUD, cet équipement, devra être dans le même état que lors de sa livraison à l'OMT, sous réserve de l'usure normale. L'OMT aura l'obligation d'indemniser le PNUD s'il est constaté que l'équipement est endommagé ou dégradé au delà de l'usure normale.

19. Toute modification apportée au Document de Projet qui est susceptible d'affecter le travail effectué par l'OMT conformément aux dispositions de l'appendice 2 ne sera recommandée qu'après consultation entre les parties.

20. Pour toutes les questions qui ne sont pas couvertes expressément par la présente lettre d'accord, les dispositions appropriées du Document de Projet, de ses modifications et du Règlement Financier et règles de Gestion Financière du PNUD s'appliqueront.

21. Les conditions décrites dans la présente lettre d'accord demeureront applicables jusqu'à la fin du projet ou jusqu'à l'achèvement des activités de l'OMT conformément aux dispositions de l'appendice 3, ou jusqu'à la résiliation de la présente lettre d'accord effectuée par écrit (avec 30 jours de préavis) par l'une ou l'autre des parties. Le calendrier des paiements figurant à l'appendice 3 (2 tranches) continuera de lier les parties durant l'exécution du projet par l'OMT sauf notification contraire donnée par écrit à celle-ci par le PNUD.

22. Tout solde de fonds non déboursé et non engagé après la fin du programme/projet devra être restitué au PNUD.

23. Tout amendement à la présente lettre d'accord devra être établi par écrit avec le consentement mutuel des parties.

24. Toute correspondance subséquente concernant la présente lettre d'accord, à l'exception des lettres d'accord signées et amendements y afférents, devra être adressée au Représentant du PNUD au Burundi.

25. L'OMT tiendra le Représentant du PNUD pleinement informé de toutes les actions qu'il entreprendra en application des dispositions de la présente lettre d'accord.

BP  
B

26. A l'exception de l'hypothèse prévue au paragraphe 8 ci-dessus, tout litige entre le PNUD et l'OMT résultant de la présente lettre d'accord ou s'y rattachant qui n'est pas résolu par voie de négociation ou par un autre mode de résolution convenu, sera soumis aux directeurs exécutifs des deux organisations.

27. Si les dispositions qui précèdent rencontrent votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer et me renvoyer deux exemplaires de la présente lettre. Votre acceptation constituera la base de la participation de l'OMT à l'exécution du programme/projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Représentant de l'OMT, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature au nom de l'OMT

Date : 17/09/2009

M. Taleb Rifai  
Secrétaire Général



Signature au nom du PNUD

Date : 24/09/2009

Gustavo Gonzalez  
Directeur Pays

## Appendice 2

## DESCRIPTION DES SERVICES

Titre du programme/projet : Elaboration d'une stratégie nationale de développement durable du tourisme ('plan directeur') pour 10 ans et un programme d'actions prioritaires.

Résultats devant être obtenus par l'OMT : La mise à disposition d'une stratégie nationale de développement durable du tourisme ('plan directeur') pour 10 ans y compris un plan d'actions défini pour la mise en œuvre de la stratégie.

Travail devant être accompli par le PNUD et l'OMT :

Résultat escompté :

**Le secteur de tourisme est un levier de croissance socio-économique pour le pays et un secteur clef pour la consolidation de la paix.**

Indicateur d'effet, y inclus les activités de base et la cible :

→ Une stratégie nationale de développement durable du tourisme ('plan directeur') pour 10 ans et un programme d'actions prioritaires développé.

**(i) L'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable du tourisme ('plan directeur') pour 10 ans y compris un plan d'actions défini pour la mise en œuvre de la stratégie**

- Activité 1 – Préparation d'un cadre logique de la stratégie et du cheminement de l'étude
- Activité 2 – Réalisation d'un diagnostic opérationnel du secteur touristique
- Activité 3 – Définition de la stratégie la plus appropriée « produits-marchés » pour le développement du secteur
- Activité 4 – Elaboration d'un plan d'actions prioritaires et un document de projet pour une période de 3 ans pour sa mise en œuvre
- Activité 5 – Mettre en place un système de statistiques
- Activité 6 – Organiser 5 séminaires de renforcement de capacités nationales (public et privé) en tourisme

**(ii) L'élaboration d'un avant-projet de loi cadre et d'un cadre réglementaire pour un développement harmonieux du secteur**

- Activité 7 – Préparation d'un avant – projet de loi cadre pour le développement durable du tourisme au Burundi
- Activité 8 – Préparation d'un cadre réglementaire pour un développement harmonieux du secteur, surtout dans le contexte de l'EAC

**(iii) Mise en place de cinq projets pilotes**

- Activité 9.1 – Elaboration de deux études de faisabilité pour la mise en marche des projets pilotes d'écotourisme (le parc national de la Ruvubu) et de tourisme communautaire (du site historique des tambourinaires de Gishora – Gitega)
- Activité 9.2 – Aménagement de deux terrains de camping (le Parc National de la Ruvubu –et le site de Munini – BURURI) et du Monument du Traité de Kiganda – MURAMVYA

**(iv) Production de matériels promotionnels sur le tourisme au Burundi.**

- Activité 10 – Production de matériels promotionnels

86  
B

<p><b>Stratégie de partenariat :</b> Le projet sera exécuté par le PNUD et l'OMT sous la modalité DEX (exécution directe), en étroite collaboration avec le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme. La Chambre Sectorielle de l'hôtellerie et du tourisme jouera aussi un rôle clef. Les partenariats publics – privés seront considérés comme un mécanisme important de mise en œuvre des activités. D'autres partenaires seront l'Office National de Tourisme, le secteur privé, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, l'ISTEEBU, l'INECN, les autorités provinciales, les communautés à la base, ainsi que d'autres bailleurs de fonds.</p>		
<p><b>Titre du projet :</b> <b>Stratégie nationale de développement durable du tourisme ('Plan Directeur') et programme d'actions prioritaires</b></p>		
<b>Produits prévus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Activités prévues</b>
<p><b>0. La cellule de gestion du projet est mise en place et fonctionnelle</b></p>	<p>0.1 Gestionnaire et assistant recrutés.            0.2 Locaux de travail et équipement fournis.            0.3 Gestion quotidienne assurée.            0.4 Rapports produits dans les délais requis.            0.5 Plan de Travail Annuel (AWP) et budget approuvés</p>	<p>0.1 Recrutement du Gestionnaire de projet (<i>project officer</i>) et un assistant.            0.2 Recrutement du CTP            0.3 Mettre en place des équipements nécessaires            0.4 Gestion quotidienne du projet, y compris le plan de travail annuel (AWP) et budget            0.5 Production des rapports d'activités et financiers.</p>
<b>Produits prévus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Activités prévues</b>
<p><b>1. L'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable du tourisme ('plan directeur') pour 10 ans y compris un plan d'actions défini pour la mise en œuvre de la stratégie;</b></p>	<p>1.1 Méthodologie pour la réalisation de l'étude validée,            1.2 Un rapport de diagnostic élaboré et validé,            1.3 Les orientations stratégiques définies et validées            1.4 Le plan d'actions prioritaires et un document de projet élaboré et validé            1.5 Mise en place d'un système de statistiques du tourisme            1.6 Nombre et qualités des personnes formées dans les 5 séminaires</p>	<p>1.1 Préparation d'un cadre logique de la stratégie et du cheminement de l'étude            1.2 Réalisation d'un diagnostic opérationnel du secteur touristique            - Identifier les zones de développement du tourisme (ZDT) où le tourisme pourrait devenir un secteur économique favorable;            - Proposer un plan d'aménagement des zones touristiques ;            - Evaluer ses besoins en matière d'infrastructure nationale dont le secteur du tourisme a besoin pour garantir le succès du développement ;            - Evaluation l'impacts environnemental et social du développement du tourisme et de l'ensemble de la qualité de l'environnement des destinations touristiques dans le pays ;            - Organiser 3 voyages d'étude pour prendre connaissance de bonne pratique et apprendre les leçons apprises d'autres pays dans l'EAC pour l'élaboration d'une stratégie nationale.</p>

	<p>1.3 La définition de la stratégie la plus appropriée « produits-marchés » pour le développement du secteur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examiner les objectifs de la stratégie de marketing et faire des recommandations;</li> <li>- Identifier les marchés cibles aux visiteurs en provenance de pays voisins et le marché intérieur;</li> <li>- L'élaboration des plans de marketing pour ces marchés;</li> <li>- La consolidation des liens avec d'autres pays de la Communauté d'Afrique de l'Est en vue de mettre au point des activités de marketing;</li> <li>- Donner des avis sur une politique de prix à appliquer par les entreprises opérant dans le tourisme burundais afin de veiller à ce que le Burundi soit compétitif dans la région;</li> <li>- Formuler à long terme des plans de marketing ainsi que le détail des plans à court terme y compris la promotion de programmes de toutes les ressources disponibles ; et explicitement décrire les tactiques et techniques qui doivent être employés dans la mise en œuvre;</li> <li>- Développer des stratégies visant à améliorer la perception du Burundi en tant que destination touristique et renforcer son image de pays sûr à visiter et</li> <li>- Le développement d'une destination touristique Burundais, y compris la création de la personnalité de marque et un logo</li> </ul> <p>1.4 Elaboration d'un plan d'actions prioritaires et un document de projet pour une période de 3 ans pour sa mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir des développeurs et des gestionnaires du tourisme avec un document d'orientation qui recommandera les meilleurs cours de l'action au Burundi pour atteindre les objectifs de développement du tourisme sur une période de 10 ans;</li> <li>- Couvrir tous les aspects qui auront une influence sur le développement du secteur au cours des 10 prochaines années</li> <li>- Assurer un développement bien équilibré et contrôlé du tourisme dans le pays;</li> <li>- La validation de la stratégie nationale et le plan d'action auront lieu au cours d'un atelier national organisé par le Gouvernement, l'Office National du Tourisme et le secteur privé.</li> </ul> <p>1.5 Mettre en place un système de statistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen de la capacité actuelle d'ISTEEBU de recueillir et de rassembler des statistiques sur le tourisme et d'entreprendre des</li> </ul>	<p>OMT</p>
--	--	---

SPG  
B

		<p>études de marché.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revoir le système actuel d'information sur le tourisme et d'identifier ses besoins et le développement.</li> <li>- Evaluer la portée et la précision des informations touristiques actuellement accessibles par le biais de l'informatisation. Cela inclut les informations disponibles sur les hôtels et hébergements, les restaurants, les sites touristiques, les musées, etc ainsi que les agences de voyage.</li> <li>- Concevoir et améliorer des méthodes et procédures de collecte et de mise à jour des statistiques et des données sur une base continue et de fournir des recommandations pour le développement possible du compte satellite du tourisme (CST).</li> <li>- Identifier de nouvelles sources de données et faire des recommandations sur le développement de la banque de données informatisée</li> <li>- Préparer un système global d'information au sein de l'ISTEEBU, couvrant tous les aspects du secteur du tourisme et de l'intégration des normes et des procédures statistiques de l'OMT</li> </ul> <p>1.6 Organiser 5 séminaires de renforcement de capacité nationale (public et privé) en tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecotourisme, tourisme solidaire et communautaire au Burundi: objectifs, moyens, marchés et acteurs</li> <li>- Comment vendre le tourisme sur les marchés extérieurs: l'incontournable Internet, efficacité et meilleur coût</li> <li>- Former et se former: développement des compétences et bonnes pratiques pour une industrie émergente</li> <li>- Tourisme et artisanat: apprendre à travailler en synergie</li> <li>- Tourisme et investissements: comment rendre efficaces les partenariats public-privé, l'aide publique internationale et les investissements directs étrangers</li> </ul>	<p>OMT</p> <p>OMT</p> <p>OMT</p> <p>OMT</p> <p>OMT</p> <p>OMT</p> <p>OMT</p> <p>OMT</p> <p>OMT</p>
<p>2. L'élaboration d'un avant-projet de loi cadre et d'un cadre réglementaire pour un</p>	<p>2.1 Un loi-cadre élaboré et validé</p> <p>2.2 Un cadre réglementaire élaboré et validé</p>	<p>2.1 Préparation d'un avant - projet de loi cadre pour le développement durable du tourisme au Burundi</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examiner toutes les lois et réglementations qui affectent le secteur du tourisme et son développement;</li> <li>- Faire en sorte que les normes de qualité dans le secteur du tourisme soient maintenues;</li> <li>- L'organisation d'une série d'ateliers au niveau de la province, avec</li> </ul>	<p>OMT</p> <p>OMT</p> <p>OMT</p>

<p><b>développement harmonieux du secteur ;</b></p>		<p>les acteurs du tourisme, afin de déterminer les principales contraintes d'ordre juridique, de planification, de développement et d'exploitation de services touristiques au Burundi;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La rédaction d'une loi sur le tourisme qui irait de pair avec la gestion des ressources naturelles et de protection pour le développement durable ; de faciliter la participation du secteur privé et des communautés locales dans le développement du tourisme des activités qui reflètent les responsabilités et les rôles des différents organismes gouvernementaux concernés; d'assurer les droits des touristes internationaux/locaux; et garantir les droits des entreprises, des tour-opérateurs et de tous les autres acteurs concernés en matière de tourisme.</li> <li>- Le projet de loi sur le tourisme devrait être présenté à toutes les parties prenantes à travers l'organisation d'un atelier national pour validation avant de le soumettre au gouvernement;</li> <li>- Donner des conseils sur la mise en place d'un système de classification des entreprises de tourisme et</li> <li>- Donner des avis sur d'autres règlements nécessaires pour stimuler l'industrie du tourisme.</li> </ul> <p>2.2 Préparation d'un cadre réglementaire pour un développement harmonieux du secteur, surtout dans le contexte de l' EAC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'une réglementation spécifique du secteur</li> <li>- Organisation de deux ateliers :             <ol style="list-style-type: none"> <li>1) pour lecture et propositions d'améliorations et</li> <li>2) pour validation du texte final</li> </ol> </li> <li>- Traduction en français et vulgarisation des critères EAC de classification des hôtels, des restaurants et autres services</li> </ul>	<p>OMT</p> <p>OMT</p> <p>OMT</p> <p>OMT</p> <p>OMT</p> <p>OMT</p> <p>PNUD</p>
<p><b>3. Mis en place des cinq projets pilotes ;</b></p>	<p>3.1 Deux études de faisabilité définies et validées</p> <p>3.2 Trois sites touristiques réhabilités</p>	<p>3.1 Elaboration de deux études de faisabilité pour la mise en marche des projets pilotes d'écotourisme (le parc national de la Ruvubu) et de tourisme communautaire (du site historique des tambourinaires de Gishora - Gitega)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer que le développement est contrôlé et respecte les lignes directrices nationales;</li> <li>- Identifier les opportunités d'investissement;</li> <li>- Évaluer et décrire les besoins d'infrastructures pour la région;</li> <li>- Faire des recommandations sur la conception, les matériaux à utiliser dans le développement et l'aménagement;</li> </ul>	<p>OMT</p> <p>OMT</p> <p>OMT</p> <p>OMT</p>

BB  
B

		<p>- La production de modèles conceptuels de développement réalistes pour la région, et</p> <p>- Estimation des coûts de développement de la région</p> <p>3.2 Aménagement de deux terrains de camping ( le Parc National de la Ruvubu - et le site de Munini - BURURI) et du Monument du Traité de Kiganda - MURAMVYA</p>	OMT OMT PNUD
<p><b>4. Production des matériels promotionnels sur le tourisme au Burundi ;</b></p>	<p>4.1 Brochure produite</p> <p>4.2 Film touristique produit</p> <p>4.3 Posters produits</p> <p>4.4 Cartes postales produites</p> <p>4.5 le Site web de l'ONT finalisé, attractif et dynamique</p> <p>4.6 Carte Touristique du Burundi produit</p> <p>4.7 Activités promotionnelles entamées</p>	<p>4.1 Production d'une brochure sur le tourisme au Burundi</p> <p>4.2 Production d'un film sur le tourisme au Burundi</p> <p>4.3 Production des posters</p> <p>4.4 Production des cartes postales</p> <p>4.5 Mettre à jour le site web de l'ONT</p> <p>4.6 Production d'une carte touristique du Burundi</p> <p>4.7 Activités promotionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire en sorte que les communautés locales comprennent bien comment elles peuvent tirer profit du Tourisme tout en tenant compte des aléas éventuels.</li> <li>- Restaurer des programmes de sensibilisation sur le bien fondé du Tourisme dans les écoles afin que le «Tourisme culturel » soit inculqué dès le plus jeune âge.</li> <li>- Informer les autres ministères, le personnel diplomatique et certaines agences de tourisme, afin qu'ils comprennent leurs responsabilités vis-à-vis du secteur du tourisme, et</li> <li>- Sensibiliser les personnes qui ont un contact direct avec les touristes c'est-à-dire la police, l'immigration, les douaniers, les chauffeurs de taxi, de vente au détail, et ainsi de suite à propos de leur attitude vis-à-vis des touristes.</li> </ul>	PNUD PNUD PNUD PNUD PNUD PNUD PNUD OMT OMT PNUD OMT

**Appendice 3**  
**Plan des dépenses qui seront effectuées par le PNUD et l'OMT**  
**Année : 2009 + 2010**

PRODUITS PREVUS	ACTIVITIES PLANIFIEES	CHRONOGRAMME				RESPONSABLE	PLANNED BUDGET		Montant
		TRI4 09 10	TRI1- 10 10	TRI2 10 10	TRI3- 10 10		fonds	Description du Budget	
Output 0: La cellule de gestion du projet est mise en place et fonctionnelle	Création + fonctionnement de la Cellule de Gestion	X	X	X	X	PNUD	TRAC	71405 -staff nationaux	25600
		X	X	X	X	PNUD	TRAC	74500 - Diverse (Internet, rapport, publications, etc)	22000
		X	X	X	X	PNUD	TRAC	71600 - voyage sur le terrain, DSA + 3 voyages d'étude	54000
		X	X	X		OMT	TRAC	71210 - consultant intern.	120000
		X	X	X		OMT	TRAC	71600 - 1 voyage intern.	2500
								<b>Subtotal</b>	<b>224100</b>
Output 1: L'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable du tourisme ('plan directeur') pour 10 ans y compris un plan d'actions défini pour la mise en œuvre de la stratégie;	Mettre en place système de statistique	X	X			PNUD	TRAC	71400 - consultant national	9600
		X	X			OMT	TRAC	71210 - consultant intern.	45000
		X				OMT	TRAC	71600 - 1 voyage intern	2500
	Formation + séminaire national	X	X	X		PNUD	TRAC	74500 - cout pour organisation des ateliers	5000
			X			OMT	TRAC	71210 - consultant intern.	15000
			X			OMT	TRAC	71600 - 1 voyage intern	2500
		X	X	X		OMT	TRAC	71210 - 2 consultants intern.	30000
	Stratégie nationale	X	X	X		OMT	TRAC	71600 - 2 voyages intern	5000
								<b>Subtotal</b>	<b>114600</b>
Output 2 : L'élaboration d'un avant-projet de loi cadre et d'un cadre réglementaire pour un développement harmonieux du secteur	Elaboration d'une loi-cadre	X		X		PNUD	TRAC	71400 - consultant national	9600
		X		X		PNUD	TRAC	74500 - cout pour organisation des ateliers	2000
		X	X			PNUD	TRAC	74500 - traduction	10000
		X		X		OMT	TRAC	71210 - consultant intern.	30000
		X		X		OMT	TRAC	71600 - 2 voyages intern.	5000
Output 3 : Mis en place des	Réhabilitation du site Muyinga	X	X	X		PNUD	TRAC	<b>Subtotal</b>	<b>56600</b>
		X	X	X		PNUD	TRAC	XXXX - construction	40000

B

cinq projets pilotes	Réhabilitation du site Bururi	X	X	X		PNUD	TRAC	XXXX - construction	40000
	Réhabilitation du site de Muramvya	X	X	X		PNUD	TRAC	XXXX - construction	40000
	Elaboration de deux études	X	X			OMT	TRAC	71400 - consultant national	12800
		X	X				TRAC	71210 - consultant intern.	15000
								<b>Subtotal</b>	<b>147800</b>
Output 4 : Production des matériels promotionnels sur le tourisme au Burundi	Production des matériels promotionnels		X	X		PNUD	TRAC	71210 - consultant intern.	39000
			X	X		PNUD	TRAC	71600 - voyage consultant intern	2500
			X	X		PNUD	TRAC	71400 - consultant national	6400
			X	X		PNUD	TRAC	XXXX - Frais d'impression	45000
	Ateliers de sensibilisation		X	X		PNUD	TRAC	74500 - cout pour organisation des ateliers	2000
			X			OMT	TRAC	71210 - consultant intern.	30000
			X			OMT	TRAC	71600 - 1 voyage intern	2500
								<b>Subtotal</b>	<b>127400</b>
								<b>Frais OMT 7%</b>	<b>21350</b>
								<b>GRAND TOTAL</b>	<b>691850</b>

\*Les frais pour le consultant international 'Physical planificateur / Expert d'infrastructure' sont mises sous Output 1 (1 mois) et Output 3 (1 mois).

En resumé:

PNUD:  
Fonds programmatique 365 500  
**TOTAL 365 500**

OMT:  
Fonds programmatique 305 000  
Frais d'exécution 21 350  
**TOTAL 326 350**

**Deux transferts seront effectués:**

2009 (après signature de LoA) : 100 000  
2010 (après avoir reçu le rapport financier de la première tranche) : 226 350

